

Compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Sagittaire à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain ROCHE.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie Prayer, Ghislaine REYMOND, Séverine VIAL.

Messieurs : Denis DOS SANTOS., Jean-Marc DENIER, Antoine FERNANDES CALEIRO (en retard), Christian MARGUERET, Alain ROCHE, Philippe VIAL.

Absents : Éric CHEVILLARD, Delphine CHRETIEN, Émeline FRIEDMANN, Véronique MAZUR, Didier PEYBERNES, Bruno ROULY.

Pouvoirs : Bruno ROULY à Alain ROCHE.

Secrétaire : Mme Ghislaine REYMOND

TARIF DU CANAL D'ARROSAGE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le tarif de l'irrigation pour l'année 2021 la commission a fixé le tarif à 70,05 euros à l'hectare.

Monsieur Philippe VIAL indique que le nombre d'hectares irrigués sur la commune est de 97. Il précise que le coût global (6794,85 euros) représente uniquement les charges et les frais (travail des gardes, réparations, fuites) et est calculé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impact financier pour la commune. Cette somme est divisée au prorata entre les différents irrigants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce tarif et fixe le montant de la redevance par irrigants dont la liste suit :

NOM Prénom ou dénomination	Hectares irrigués	Tarif unitaire	Tarif Total
GAEC de la ferme Gabert	20	70,05	1401
AILLOUD-PERRAUD Joëlle	1	70,05	70,05
MOREAU Alain	2	70,05	140,10
BARBE Suzanne	2	70,05	140,10
GAEC DU GRAND FERRAND	8	70,05	560,40
CHRETIEN Gérard	3	70,05	210,15

COUDER Pierre	1	70,05	70,05
MIEGE Suzanne	10	70,05	700,50
DESCOMBES Jérôme	1	70,05	70,05
FERRAT Edwige	1	70,05	70,05
Grec Jardin de Yaka	1	70,05	70,05
BERNERD Patrick	3.5	70,05	245,18
PERRAUDAT Lionel	16.5	70,05	1155,83
PRAYER Patrice	11	70,05	770,55
GAEC du Mont Aiguille	6	70,05	420,30
GAEC L'ANGUS ET LA PLUME	9	70,05	630,45
SIBILLE Josselin	1	70,05	70,05
TOTAL	97	70,05	6794,85

Délibération votée par 8 voix et 1 pouvoir pour

DEMANDE D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE PAR LE PARC REGIONAL DU VERCORS AU PROJET RICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce problème a été abordé au dernier conseil municipal où il a été décidé de le représenter à l'assemblée après que chaque conseiller aurait reçu les documents afin d'en avoir une bonne connaissance.

Il rappelle que ce projet du Parc du Vercors concerne le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé). Ce label vise à valoriser un territoire possédant une très bonne qualité du ciel nocturne. Pour atteindre cet objectif, le Parc a besoin du soutien des communes et pour cela il a élaboré une charte d'engagement à la protection du ciel et de l'environnement nocturne du Vercors.

Il propose aux communes de signer cette charte s'engageant ainsi à :

Engagement N°1 « Respecter les principes directeurs du Plan de Gestion de l'Éclairage et les préconisations techniques du Parc du Vercors notamment les points suivants »:

- Dimensionner l'éclairage public en minimisant le nombre de points lumineux, la consommation énergétique et les pertes de flux lumineux,
- Réduire les nuisances dues à un éclairage excessif ;
- Maîtriser au mieux les durées d'allumage en installant des équipements (horloges astronomiques, modulateurs ...) pour limiter les périodes s'allumage au strict nécessaire ;
- Mettre en œuvre l'extinction et/ou la variation de puissance lumineuse sur leur parc d'éclairage en concertation avec les populations et en respectant le cadre juridique relatif à l'extinction de l'éclairage public ;
- Respecter la réglementation en matière d'extinction des bâtiments patrimoniaux et des bâtiments tertiaires.

Engagement n° 2 « Sensibiliser et mobiliser les acteurs du Territoire »

- Participer à la démarche RICE de sensibilisation et de mobilisation des acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils s'engagent à rejoindre la démarche de sobriété de l'éclairage en veillant, à minima, à ce qu'ils respectent les exigences réglementaires ;
- Organiser des concertations avec les habitants, nécessaires à la bonne acceptabilité de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Éclairage
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la nuit notamment lors du jour de la nuit ou par l'organisation d'évènements.

Engagement n° 3 « Participer à la RICE »

- Participer aux instances de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Éclairage animées par le Parc ;
- Communiquer avec le Parc et les syndicats d'énergie départementaux sur les travaux de modifications ou toutes autres informations liées à l'évolution de l'Éclairage Public utile à l'élaboration d'un rapport annuel de La RICE ;
- Désigner un interlocuteur référent pour les questions relatives à l'éclairage public en lien avec le Parc.

Ces engagements sont prévus dans une feuille de route et doivent être réalisés selon un calendrier élaboré dans la charte.

Cet engagement est proposé sur la base du volontariat.

Le conseil juge cet engagement trop contraignant et souhaite que la commune continue à garder la maîtrise de son éclairage public.

Néanmoins il est favorable à la réduction de l'intensité de l'éclairage dans la commune. Des efforts ont déjà été faits dans ce sens avec la pose de lampes à détecteurs de mouvement et des renouvellements d'ampoules par des LED. Ces efforts seront poursuivis progressivement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal par 7 voix, 1 pouvoir pour et une abstention.

- N'autorise pas Monsieur le Maire à signer cette charte.
- Ne désigne pas d'interlocuteur référent pour les questions relatives à l'Éclairage Public en lien avec le Parc.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET EN CDD POUR L'ENTRETIEN DU CINEMA (Modification des indices)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'entretien pour le ménage dans la salle de cinéma est résilié en novembre. Il propose d'embaucher une personne chargée d'effectuer cet entretien pour une durée de trois heures hebdomadaires au grade d'adjoint technique, cet agent pourra également effectuer des heures complémentaires en cas d'absence de l'autre adjoint technique chargé de l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Il propose donc de créer un poste à temps non complet de 3 heures hebdomadaires au grade d'adjoint technique sur la base de l'indice Brut 354, majoré 340 pour une durée d'un an renouvelable à compter du mois de novembre 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de créer ce poste aux conditions précitées. Cette délibération annule et remplace celle du 25 octobre 2021.

Délibération votée par 9 voix et 1 pouvoir Pour.

AVENANT AU BAIL DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut établir un avenant au bail de la maison médicale car les surfaces des pièces situées au rez-de-chaussée » ont changé. Il précise que les conditions financières sont inchangées.

Après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de la Maison médicale.

Délibération votée par 9 voix et 1 pouvoir pour.

ASTREINTES HIVERNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune doit assurer le déneigement des voies communales durant l'hiver durant une période de dix-huit semaines comprises à partir du 20 novembre jusqu'au 20 mars. Il faut donc prévoir des astreintes le week-end pour assurer ce service. L'astreinte débute le vendredi et se termine le dimanche soir.

Si le nombre d'astreintes s'avère insuffisant et que des chutes de neige se produisent au-delà du mois de mars, le nombre d'astreintes pourra être augmenté en fonction des besoins.

Il propose d'affecter ces dix-huit semaines d'astreinte à l'agent de Maîtrise principal à compter de l'hiver 2021-2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à dix-huit le nombre d'astreintes le week-end pour le déneigement pour l'agent de maîtrise principal. Ce nombre pourra être augmenté en fonction de l'enneigement au-delà du mois de mars.

Délibération votée par 9 voix et 1 pouvoir pour.

Questions diverses

Destination du sequoia abattu

Un séquoia a dû être abattu pour des raisons de sécurité. Plusieurs personnes souhaitent récupérer des morceaux pour faire des sculptures. Elles peuvent en faire la demande à la mairie.

Les grosses pièces seront vendues à des scieurs qui vont les transformer en planches. Il est prévu aussi de réaliser un banc pour la place de la mairie et une sculpture pour l'école.

Réflexion sur la vente du bistrot de la place

Au départ les locaux du bistrot ont été achetés par la mairie pour permettre qu'il y ait dans le village un bar-restaurant. Aujourd'hui l'affaire paraît bien implantée et ses responsables ont acheté la maison voisine.

Il serait envisageable de leur vendre aussi les locaux actuels du bistrot et de consacrer l'argent à d'autres projets.

Réalisation de l'enrobé, passage de la Tour

Il doit être finalisé le jeudi 25 novembre. L'électricité et le téléphone ont été enfouis dans cette voie.

Gravures des noms sur le monument aux morts

On constate que les noms sur le monument aux morts sont très effacés et sont de moins en moins lisibles. Il est envisagé de refaire ces inscriptions en couleur noire. La mairie attend un devis.

Sapin et décorations de Noël

Il est prévu de les mettre en place dans la première semaine de décembre.

Des animations sont prévues le 17 décembre avec une visite du père Noël à l'école pour la fin des classes, en fin d'après-midi, une parade de Noël dans le village suivie d'un feu d'artifice et enfin une séance de chants de Noël partagés sous le sapin, place de la mairie.

Une réunion doit fixer l'organisation précise de cet après-midi.

La restauration des cloches

L'ensemble campanaire de l'église est classé Monument Historique. Plusieurs visites d'une entreprise chargée de la restauration de cloches et d'horloges de ce type ont eu lieu.

L'ensemble n'a jamais été vraiment remis en état et nécessite une restauration complète. Des dossiers sont en cours d'élaboration pour adresser une demande d'autorisation de travaux et de subvention à la DRAC.

Une réunion de la commission Patrimoine aura lieu rapidement à ce sujet.